

Communauté de communes de l'Ernée

69 rue de la Querminais
Parc d'Activités de la Querminais
BP 28 - 53500 Ernée
Tel : 02.43.05.98.80
Courriel : accueil@lernee.fr
Site Internet : www.lernee.fr



Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID : 053-245300355-20250918-DD_2025_015-AR



DECISION DU PRESIDENT N° DD-2025-015
Prise de délégation du Conseil Communautaire

- Vu les dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 8 juin 2020, rendue exécutoire le 10 juin 2020, chargeant le Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés de gré à gré sans formalité, en la forme simplifiée, en la forme négociée ou à procédure adaptée, en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget
- Vu le règlement communautaire fixant les modalités de consultation de la commande publique pour les marchés à procédure adaptée (MAPA)
- Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations demandées

BESOINS DÉFINIS :

**Accord cadre à bons de commande pour le renouvellement
des réseaux d'eau potable
Augmentation du montant de l'année 2025
Avenant n° 3**

L'avenant au contrat de renouvellement des réseaux d'eau potable porte le montant de l'année 2025 de 800 000 € HT à 910 000 € HT, soit une augmentation de 110 000 € pour l'année (écart de 13,75%)

DECIDE :

- Approuve l'avenant à l'accord cadre pour le renouvellement des réseaux d'eau potable dans les conditions telles que présentées ci-dessus.

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire et figurera au recueil des décisions.

Fait à ERNEE, le 18 septembre 2025

Le Président,
Gilles LIGOT.